MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201552-20251210-DE2025_71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2025/71

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Stéphane FOUCAULT, 1er Adjoint, par suppléance, pour le Maire empêché.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE - Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Henri FLAGEUL pouvoir à Robert MOISAN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Hervé LE DOUCEN

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représenté : 1 Votants : 17

PERSONNEL : CONTRAT DE BENEVOLAT

Le contrat de bénévolat de Suzanne HELLARD arrive à échéance au 31 décembre 2025. Dans le cadre de cette convention, le collaborateur bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit. Le contrat d'assurance VILLASSUR de la commune garantit le collaborateur sur la responsabilité civile et la défense ; il appartient au bénévole de souscrire une assurance pour tous les autres risques.

Il est proposé de reconduire cette convention, sur les bases de 8h00 / semaine jusqu'au 31 décembre 2026. Toutefois, les horaires pourront être revus en fonction des capacités physiques du titulaire du contrat.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 1 abstention (H. FLAGEUL) valide la reconduction du contrat de Suzanne HELLARD pour l'année 2026.

Secrétaire de séance
Hervé LE DOUCEN

Pour extrait conforme,
Le 1er Adjoint,
Stéphane FOUCAULT

MAIRIE DE LA MOTTE 22600